

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09002 Numéro SIREN : 832 452 601 Nom ou dénomination : 3 M

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2022 sous le numéro de dépôt 42623

10/11/2022

4227

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2022  N° 11084*22 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:					
3M - SIREN : 832452601			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
3 RUE ERNESTINE					
93800 EPINAY SUR SEINE					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées			TRAVAUX DE RENOVATION		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à taux normal	8 524	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense	Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :					
Identité du déclarant: Date: 20/06/2022 Lieu: EPINAY SUR SEINE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : RADULOVIC DRAGAN Qualité du déclarant : Président					
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :					

Radulovic Dragan

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2022		
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR		
						Si déposé néant, cochez la case : ☒ X		
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				



N° 15949 * 02
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

ADAPTÉ À L'ÉVALUATION DES ÉCARTS
P. 10 TUE DÉC 17

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : **3M - SIREN : 832452601**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

				Exercice N clos le: 31/12/2021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 650	AS	2 525	8 125
		Autres immobilisations corporelles	AT	39 449	AU	17 192	22 257
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	3 187	BI		3 187
TOTAL (II)		BJ	53 286	BK	19 717	33 569	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	385	BM		385
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 465	BW		6 465
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	45 040	BY		45 040
		Autres créances (3)	BZ	4 217	CA		4 217
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	188 392	CG		188 392
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	244 499	CK		244 499
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	297 785	IA	19 717	278 068	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			
Immobilisations :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

MODÈLE SOUTIEN À LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉPROCÈS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3M - SIREN : 832452601		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000 ..)	DA			10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			53 702
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			42 129
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			101 436
	Dettes fiscales et sociales	DY			69 801
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			171 237
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			278 068
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			171 237
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

ADAPTE POUR LA FISCALITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3M - SIREN : 832452601				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	586 740	FH	FI	586 740	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	586 740	FK	FL	586 740	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4 000	
	Autres produits (1) (11)				FQ	254	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	590 994
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	190 114
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	70
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	172 483
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 775
	Salaires et traitements *					FY	126 740
	Charges sociales (10)					FZ	34 511
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	8 957	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
	Autres charges (12)					GD	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	1 535	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	539 185	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	51 809
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	
	Différences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	
	Différences négatives de change					GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV		
					GW	51 809	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022
ADAPTE PAR LES DGS DES
PAR TELEDECOR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3M - SIREN : 832452601		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 052	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 651	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 1 703	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-1 703	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7 977	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	590 994	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	548 865	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	42 129	
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IK	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		HX	
	(9) Dont transferts de charges		RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux PER A8	A4
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Amendes et pénalités		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			1 052	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3M													Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								1		Consecutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		19			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			KS	1 900	KT		KU	8 750		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX			
		Matériel de transport *						KY	33 141	KZ		LA	7 908		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *						IE		IF		IG				
	Immobilisations corporelles en cours								IH		II		IJ		
	Avances et acomptes								IK		IL		IM		
	TOTAL III								IN	35 041	IO		IP	16 658	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
		Autres participations								8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés								IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières								IT	187	IU		IV	3 000		
TOTAL IV								IQ	187	IR		IS	3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	35 228	ØH		ØJ	19 658
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		5		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		IV		IW		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	10 650	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport				IV		MP	1 600	MQ	39 449	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG	1 600	NH	50 099	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	3 187	2G			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	3 187	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØK	1 600	ØL	53 286	ØM	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022
Annexe au décret n° 2017-1330
du 19 septembre 2017
par TELEDECLARATION

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3M Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] n
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2022

Version 04/2022 - 10 pages
SIR FLEDEGER

Désignation de l'entreprise : 3M										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	415	QA	2 110	QB		QC	2 525		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	11 294	QI	6 847	QJ	949	QK	17 192		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	11 709	QV	8 957	QW	949	QX	19 717		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	11 709	ØP	8 957	ØQ	949	ØR	19 717		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ				
C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP	SR				

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022
ANNEXE POUR L'ÉTAT D'ÉVALUATION
N° 1111-DE-CE-ER

Formulaire obligatoire article 58 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise 3M		Néant ☐			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 59-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

ADAPTE POUR LE FISCALISME DES ENTREPRISES
PAR TELEDECLIC

Désignation de l'entreprise : 3M				Neant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 187	UV		UW	3 187			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	45 040		45 040					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 206		3 206					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 012		1 012					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTALUX			VT	52 445	VU	49 258	VV	3 187		
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	101 436		101 436						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 099		12 099						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 097		14 097						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 977		7 977						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 615		35 615						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13		13						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX			VY	171 237	VZ	171 237					
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

AVANCEMENT DES DÉCLARATIONS
PAR TÉLÉDÉCLARATION

Désignation de l'entreprise : 3M		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés					WA	42 129		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 séries D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	1 052		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	7 977		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				
			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8			
			- imposées au taux de 0 %			ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	51 158		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV			
			- imposées au taux de 0 %			WH			
			- imposées au taux de 19 %			WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
							XA		
							ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 séries A)	I5
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (44 tentatives)	PA
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 dixsepties)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quatorzièmes)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies bis)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (44 septies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses	dédution exceptionnelle art 39 decies	X9		dédution exceptionnelle simulateurs de conduite	YH		dédution art 39 decies A	YA	
	dédution art 39 decies B	YB		dédution art 39 decies C	YC		dédution art 39 decies D	YD	
				dédution art 39 decies E	YI		dédution art 39 decies G	YJ	
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	51 158		
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	46 644		
						XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

ANNEXE 1058-B-SD 2022
TABLEAU 2058-B

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3M		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	4 514
Fusions/Absorptions : Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Fusions/Absorptions : Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	4 514
Déficits reportables (différence K4+K4bis - K5)		K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL, 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Adapté pour la déclaration
PAR TELEDECLARATION

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 3M										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	58 528	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-4 826		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE					
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	OF	53 702		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	53 702			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	110 340			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	21 674			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 530			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	37 940			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	172 484			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	3 258			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	1 517			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	4 775			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	101 549			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	43 356			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021) *						ØB	108 591			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Si non 0	ZR			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Autres plus ou moins-values à 19 %
par FICP/DECLER

Formulaire obligatoire (article 58 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3M Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiques en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶
I - Immobilisations*					
1 Véhicule	1 600			949	651
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁸	Court terme ⁹	Long terme ¹⁰			Plus-value taxable à 19 % (1) ¹¹
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*							
1		0	-651				
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		-651				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Adapté des R. A. de l'Etat et de la loi n° 196
du 17/07/2008 (TELEDECLER)

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3M

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou À 19 %		
1	2	3		4	5	6
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
l'article 53A du Code
général des Impôts

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2022
ADOPTE PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION
DES TABLEAUX

Désignation de l'entreprise : 3M					Néant ☒						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4									
		5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
				donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E-SD 2022
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise: 3M.....

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2021..... et clos le: 31/12/2021.....

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	8
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	8

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	586 740
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	586 740

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 254
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 254

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	190 114
Variation négative des stocks	OQ	70
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	172 483
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 534
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	364 201

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	226 793
-----------------------------	-------------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	226 793
---	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	586 740
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HY	8
Période de référence	GY	01/01/2021
Date de cessation	HR	31/12/2021

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III au C.G.L.U.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

ANNEXE POUR L'ÉLÉMENTAIRE
PAR TELEDECLAR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3M - SIREN : 832452601

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet RADULOVIC DRAGAN
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 26/12/1975 N° Département 99 Commune CROATIE Pays HR
Adresse : 3 RUE ERNESTINE
93800 EPINAY SUR SEINE

Titre (2) Nom complet
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3M - SIREN : 832452601

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
.....		